



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14726
14 octobre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETRE DATEE DU 13 OCTOBRE 1981, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU NICARAGUA AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous transmettre, en vous priant de bien vouloir le porter à la connaissance des membres du Conseil de sécurité, le texte ci-après d'une lettre dans laquelle la Direction révolutionnaire unifiée du Front Farabundo Martí de libération nationale (F.M.L.N.) et le Comité exécutif du Front démocratique révolutionnaire (F.D.R.) d'El Salvador formulent leur position à l'égard de la recherche d'une solution politique au conflit qui déchire ce pays frère et où ils demandent à S. Exc. le commandant Daniel Ortega Saavedra, coordonnateur de la Junte de gouvernement de reconstruction nationale du Nicaragua, de communiquer cette position à l'Assemblée générale.

"Commandant de la Révolution
Daniel Ortega Saavedra
Cocrdonnateur de la Junte de gouvernement de reconstruction nationale du
Nicaragua

Le Front Farabundo Martí de libération nationale et le Front démocratique révolutionnaire (F.M.L.N. - F.D.R.) vous autorisent, par la présente lettre, à faire connaître aux peuples du monde, lors de la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, leur position touchant l'ouverture éventuelle de pourparlers en vue de trouver une solution à la crise que traverse actuellement notre pays.

Cette position s'énonce comme suit :

Le Front Farabundo Martí de libération nationale et le Front démocratique révolutionnaire (F.M.L.N. - F.D.R.) s'adressent ici à la communauté internationale et aux peuples du monde représentés à l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle ils voient l'expression des principes de paix, de justice et d'égalité entre les Etats et les peuples et qu'ils estiment, de ce fait, être l'instance appropriée qu'il y a lieu de saisir des aspirations du peuple salvadorien et de ses organisations représentatives, le F.M.L.N. et le F.D.R.

Nous tenons, tout d'abord, à exprimer notre reconnaissance à l'égard des multiples témoignages de solidarité avec le combat de notre peuple que nous avons reçus, tout au long de notre lutte, aussi bien de gouvernements que d'organisations

et de personnalités politiques, sociales et religieuses. Nous souhaitons, en particulier, exprimer notre gratitude aux gouvernements et aux peuples mexicains et français qui ont reconnu nos deux fronts comme forces politiques représentatives, ainsi qu'à la majorité des pays de la communauté internationale pour leurs déclarations et leurs initiatives en faveur d'un règlement politique.

Si notre peuple, dirigé par le F.M.L.N. et le F.D.R., se trouve aujourd'hui en lutte armée, c'est parce que des régimes d'oppression et de répression ont bloqué, les uns après les autres, toutes les voies pouvant mener à un changement pacifique, et n'ont laissé au peuple qu'un seul moyen légitime de libération, qui est d'en venir à la lutte armée et d'exercer ainsi le droit universel et constitutionnel de recourir à l'insurrection contre une autorité illégitime et sanguinaire.

Notre guerre est donc une guerre juste et nécessaire en vue d'établir la paix et l'égalité entre tous les Salvadoriens.

Nous aspirons néanmoins à la paix et c'est pour y parvenir que nous proposons une solution politique tendant à mettre fin à la guerre et à instaurer un nouvel ordre économique et politique qui assure aux Salvadoriens la jouissance de leurs droits civils et des conditions de vie dignes d'être humains.

C'est pourquoi nous sommes fermement résolus à entamer un processus de paix en engageant un dialogue avec les représentants civils et militaires que désigne la Junte.

Nous proposons que ces pourparlers de paix, à travers lesquels nous nous engageons à rechercher et à appliquer une solution politique, se déroulent conformément aux principes généraux suivants :

1. Les négociations auront lieu entre des délégués nommés par le Front Farabundo Martí de libération nationale et le Front démocratique révolutionnaire (F.M.L.N. - F.D.R.) et des représentants de la Junte de gouvernement d'El Salvador.
2. Les négociations se dérouleront en présence de représentants de gouvernements contribuant, en qualité de témoins, au règlement du conflit.
3. Les négociations devront avoir un caractère global et porter sur les aspects fondamentaux du conflit, conformément à un ordre du jour arrêté par les deux parties.
4. Le peuple salvadorien sera informé de ces négociations au fur et à mesure de leur déroulement.
5. Les négociations ne seront soumises à aucune condition préalable imposée par l'une ou l'autre des deux parties.

En vue de disposer d'une base pouvant assurer une solution politique, le F.M.L.N. - F.D.R. tient à examiner les points suivants :

- A. Définition d'un nouvel ordre politique, économique et juridique qui permette et encourage la pleine participation démocratique des différents secteurs et forces politiques, sociaux et économiques, en particulier ceux qui en ont été écartés. Les élections joueront un rôle important en tant que moyen de participation et de représentation de la population.
- B. Restructuration des forces armées auxquelles seront incorporés les officiers et les soldats de l'armée actuelle qui n'auront pris aucune part aux crimes et aux actes de génocide perpétrés contre la population ainsi que les chefs et les contingents du F.M.L.N.

Nos fronts voient dans les élections un moyen d'expression valable et nécessaire de la volonté populaire, pour autant qu'elles aient lieu dans des conditions et dans un climat qui permettent aux citoyens de manifester librement leurs opinions. Actuellement, les conditions propices à un processus électoral n'existent pas, en El Salvador, puisque l'appareil répressif d'un régime qui assassine les dirigeants et les militants syndicaux et politiques, qui continue de persécuter les secteurs progressistes de l'Eglise et qui, chaque jour, élimine physiquement des dizaines de citoyens, demeure intact. De même, le régime maintient en vigueur l'état de siège, la loi martiale et la censure de la presse et renforce la répression du peuple, grâce aux armes et aux conseillers que lui envoie le Gouvernement des Etats-Unis.

Un règlement politique est indispensable pour notre peuple, pour la stabilité de la région, pour la paix et la sécurité entre les nations. Cela implique que les gouvernements respectent scrupuleusement le principe de la non-ingérence dans les affaires internes des autres peuples et c'est pourquoi nous adressons directement au Gouvernement des Etats-Unis pour le prier de cesser son intervention militaire en El Salvador, car une telle intervention est contraire aux intérêts des peuples salvadorien et américain et compromet la sécurité et la paix en Amérique centrale.

Notre proposition répond à une exigence de justice qui est conforme aux principes les plus absolus du droit international et à l'intérêt des nations et des peuples du monde entier dans la recherche de solutions pacifiques partout où il existe des foyers de tension. Le peuple salvadorien exprime sa confiance dans la compréhension, la participation et l'appui de la communauté internationale à l'égard des efforts qu'il déploie pour réaliser son droit à la paix, à la liberté et à l'indépendance.

Direction révolutionnaire unifiée
du Front Farabundo Martí de
libération nationale (F.M.L.N.)

Comité exécutif du Front
démocratique révolutionnaire
(F.D.R.)"

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Nicaragua auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Javier CHAMORRO MORA

